

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS



MAIRIE DE LAHAS

32130

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 AVRIL 2015

PRÉSENCE

L'an deux mille quinze, le 3 du mois d'avril à 20h30, le conseil municipal de Lahas, dûment convoqué le 20 mars 2015, s'est réuni sous la présidence de Gérard FAURÉ, Maire.

Étaient présents : Thierry BIRAN, Laure COSTANTINI, Pierre DANOS, Nicolas DESTIEUX, Jeanine LAIRLE, Muriel LEBOURGEOIS, Éric MENON, José SIMORRE.

Étaient excusés : Yves-Marie CORFA (pouvoir à Gérard FAURÉ), Marie-Josée DARRÉ (pouvoir à Thierry BIRAN).

Pierre DANOS a été désigné secrétaire de séance.

DÉBUT DE SÉANCE

20h45

ORDRE DU JOUR

- approbation du compte de gestion et du compte administratif 2014
- vote du budget primitif 2015
- modification statuts 3CAG urbanisme
- tarif concessions cimetièrre
- questions diverses

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Véronique Comère expose à l'assemblée le réalisé 2014 des dépenses et des recettes sur les différents articles du compte administratif.

Le total des dépenses 2014 s'élève à 104 280,00 € (fonctionnement).

Le total des recettes 2014 s'élève à 223 939,69 €, comprenant un excédent reporté 2013 de 73 014,55 € (fonctionnement).

Le déficit d'investissement est de 732,18 € et le résultat de clôture de 2014 fait apparaître un excédent de 118 927,51 €.

Monsieur le Maire quitte la salle et il est procédé au vote.

- **9 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le budget primitif 2015 est présenté.

Une discussion sur les subventions est engagée. Chaque demande reçue à ce jour est examinée, l'attribution est acceptée ou rejetée. Il est rappelé qu'une subvention ne peut être examinée que si une demande est parvenue en mairie.

Le budget primitif 2015 est soumis au vote.

- **11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.**

MODIFICATION STATUTS 3CAG URBANISME

Monsieur le Maire expose la modification des statuts de la Communauté de Communes Coteaux d'Arrats Gimone en ce qui concerne l'urbanisme. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer pour ou contre cette modification.

- **11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.**

TARIF CONCESSIONS CIMETIÈRE

Un nouveau règlement du cimetière est en cours d'élaboration. Les concessions, jusqu'à présent données à perpétuité, vont être maintenant de 30 ou 50 ans. Le prix demandé tient compte de la récupération de tombes laissées à l'abandon.

La création d'un columbarium n'est pas indispensable, au contraire d'un ossuaire et d'un caveau communal.

Pour 5 m², les tarifs proposés sont : 150 € pour 30 ans, 250 € pour 50 ans.

Pour 3 m², les tarifs proposés sont : 90 € pour 30 ans, 150 € pour 50 ans.

- **11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.**

QUESTIONS DIVERSES

Pas de question diverse.

FIN DE SÉANCE

23h40